

Responsables de secteur

RNCP27100 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	330p
Code(s) ROME	K1301, K1302, K1303, K1304, K1305
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/12/2018

Certificateur(s)

Centre de formation professionnelle et de promotion agricole du Var (CFPPA Agri)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable de secteur des services aux personnes à domicile est un cadre intermédiaire essentiel au fonctionnement des structures d'aide à domicile. Il se situe à l'intersection des relations entre les salariés intervenant à domicile, les bénéficiaires des services, les partenaires de l'action sanitaire et sociale locale et les directions des organismes employeurs. Il assure à la fois des fonctions d'encadrement du personnel d'intervention, des fonctions de développement et de contrôle de la qualité des services rendus, des fonctions de représentation sur le territoire d'exercice de l'activité, des fonctions de développement de la structure employeuse.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Participation à la gestion administrative des activités des services aux personnes. Gestion et animation d'une équipe d'intervenants à domicile. Gestion et prévention des conflits entre salariés, entre salariés et bénéficiaires. Vérification de la sécurité au travail, Application et contrôle des démarches de qualité, Participation à la coordination des institutions sanitaires et sociales locales, Développement des activités de service à la personne de la structure employeuse.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité est celui des services aux personnes (aide à domicile) tels que ceux-ci sont définis par l'Agence Nationale des Services aux Personnes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

responsable de secteur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Agréments des organismes d'aide à la vie quotidienne

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 463 €
Familles professionnelles (FAP)	T1X60 — Personnels de ménage chez des particuliers · tension 5/5 (Très élevée) T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée) T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée) V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	139 768
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	T1X60 — Personnels de ménage chez des particuliers T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile V4X84 — Aides médico-psychologiques

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

président : directeur du CFPPA

employeurs : 1 personne

salarié : 1 personne

organisme de tutelle : 1 personne

formateurs : 2 personnes

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

président : directeur du CFPPA

employeurs : 1 personne

salarié : 1 personne

organisme de tutelle : 1 personne

formateurs : 2 personnes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/12/2018

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27100/>